

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE



## C2 CONSULTING

Formations



C2 CONSULTING  
Formations

Développer les compétences  
de vos collaborateurs,  
c'est assurer la pérennité  
de votre entreprise.

[c2consulting.fr](https://c2consulting.fr)

Siège social : 91, Rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS  
RCS PARIS 793 341 488 - TV A FR 78 793 341 488  
SAS au Capital de 1.000 euros

Credits : La Jungle

Révéler les talents

Développer les Softs-Skills

Cultiver le collectif

C2 Consulting Formations est enregistré sous le numéro de déclaration  
d'activité 11755041374 auprès de la Préfecture d'Ile-de-France. Ce  
numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.  
CGV C2 CF Version 15.08.2021

Une question ? Contactez-nous !



[www.c2consulting.fr](http://www.c2consulting.fr)



+ 33 (0)9 52 67 96 87



[contact@c2consulting.fr](mailto:contact@c2consulting.fr)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. PRÉSENTATION

La société C2 Consulting Formations SAS (ci-après dénommée « C2 Consulting Formations ») est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 91 rue de Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS (France). C2 Consulting Formations conçoit et anime des formations relevant du champ de la formation professionnelle continue (Article L 6313-1 du code du travail) y compris des Bilans de Compétences et l'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E). Ces formations sont dispensées sur un mode mixte « Blended-Learning » associant à la fois des regroupements présentiels et le distanciel et d'autre part, des formations 100% à distance avec des classes virtuelles. Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux ventes de formations et de prestations conclues par C2 CONSULTING FORMATIONS, domiciliée 91, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris – Organisme de formation déclaré sous le numéro de déclaration d'activité n°11 755 041 374 à la Préfecture de la région Ile-de-France.

### 2. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles C2 CONSULTING FORMATIONS s'engage à vendre une prestation dans le cadre de la formation professionnelle (action de formation, parcours certifiant, bilan de compétences, accompagnement à la V.A.E) ;
2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses stipulées dans les documents du Client et prévalent sur les conditions générales d'achat.
3. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au Client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.
4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
5. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au Client et acceptées par ce dernier. Cependant, les présentes CGV pourront être modifiées par C2 CONSULTING FORMATIONS à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

### 3. DÉFINITIONS

- Formation inter-entreprises : formation réalisée à distance, ou dans les locaux des partenaires de C2 CONSULTING FORMATIONS ;
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client à distance, sur le site du Client ou dans d'autres locaux à son initiative ;
- Parcours certifiant : parcours de formation préconisé délivrant une certification
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation ;
- OPCO : « Opérateur de Compétences » chargé de collecter, mutualiser et redistribuer les obligations financières versées par les entreprises au titre de la formation professionnelle ;
- TRANSITIONS PRO : « Organisme Paritaire Agréé » chargé de collecter les contributions obligatoires des entreprises au titre du Projet de Transition Professionnelle (PTP) et des Congés Bilan de Compétences (CBC).

### 4. MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part de l'acompte\*, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé

et revêtu du cachet de l'entreprise. \*Excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent « après service fait ».

2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 10 jours qui court à compter de la signature du contrat remis par C2 CONSULTING FORMATIONS. En cas de règlement par un organisme tiers, l'accord de financement doit être communiqué avant le début de la formation à C2 CONSULTING FORMATIONS.

Pour les inscriptions aux actions de formations éligibles au CPF (Compte personnel de Formation) via la plateforme gouvernementale dédiée, l'inscription sera validée comme indiqué dans les conditions définies à l'ARTICLE 5 – UTILISATION DU SERVICE D'INSCRIPTION ET DE COMMANDE DE FORMATION des Conditions Générales d'utilisation « Mon compte formation - CP OF - Version 3/12/2020 et successives »

3. Pour les parcours certifiants : un niveau peut être requis pour suivre ce parcours, il est précisé sur le programme de formation correspondant et à titre d'information sur le site internet [www.c2consulting.fr](http://www.c2consulting.fr). Le client est tenu de valider les prérequis nécessaires pour suivre le parcours de formation. C2 CONSULTING FORMATIONS ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable des conséquences d'une absence d'information de la part du Client ou de l'inexactitude des informations qui lui auraient été données par le Client.
4. Pour les formations organisées en inter-entreprises, il est recommandé de s'informer de l'accessibilité des lieux auprès des responsables pédagogiques avant toute inscription d'une personne à mobilité réduite.

## 5. RESPONSABILITÉ

1. Toute inscription à une formation implique le respect par le Stagiaire du règlement intérieur ainsi que des consignes de sécurité applicables aux locaux concernés, lesquels sont portés à sa connaissance.
2. C2 CONSULTING FORMATIONS se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux dispositions du règlement intérieur.
3. C2 CONSULTING FORMATIONS ne peut être tenu responsable de dommages ou perte d'objets et effets personnels appartenant aux Stagiaires.
4. Il appartient au Client/Stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.
5. L'obligation souscrite par C2 CONSULTING FORMATIONS, dans le cadre de ses formations, constitue une obligation de moyens et non une obligation de résultats.
6. C2 CONSULTING FORMATIONS décline toute responsabilité pour le passage aux examens, notamment quant aux résultats des Stagiaires et à la valeur de ces résultats.
7. Pour assurer la qualité des formations C2 CONSULTING FORMATIONS s'engage à ce que le personnel et les intervenants affectés à l'exécution des prestations soient compétents dans leur spécialité ; et à mettre en œuvre les moyens nécessaires et raisonnables afin de remplir les obligations contractées au titre des formations.
8. Dans le cadre d'une formation intra-entreprise, C2 CONSULTING FORMATIONS n'assure que la fourniture des formations et des supports, à l'exception de toutes autres prestations. Le Client s'engage à fournir à C2 CONSULTING FORMATIONS tous les moyens qui seraient nécessaires pour que les formations se déroulent dans des conditions normales et dans un environnement adapté et conforme. C2 CONSULTING FORMATIONS ne peut être tenu en aucun cas responsable d'un manque de mise à disposition par le client de matériel ou de logiciel, de la gestion d'une panne éventuelle ou de la conformité du site.
9. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de C2 Consulting Formations est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs démontrés par le Client. En aucun cas, la responsabilité de C2 Consulting Formations ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que la perte de données ou de fichiers, la perte d'exploitation, le préjudice commercial, le manque à gagner, l'atteinte à l'image et à la réputation.
10. C2 Consulting Formations ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou d'un cas fortuit, en vertu de l'article 1148 du code civil.

## 6. CAS DE FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des juridictions françaises et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, le défaut d'obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de C2 Consulting Formations.

## 7. PRIX – MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

1. Les prix sont indiqués en euros, hors taxes et toutes taxes comprises (TVA au taux en vigueur), sur le bon de commande et/ou la convention de formation ou le contrat de prestation. Ces prix n'incluent pas les frais de transports, d'hébergement et de restauration du (ou des) participant(s), ceux-ci restent à la charge exclusive du Client (N.B. : ces frais annexes peuvent, sur demande, être pris en charge par l'organisme tiers).
  2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation ou le contrat de prestation.
  3. Les frais annexes éventuels de transport, d'hébergement et de restauration du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de location de matériel courant (vidéoprojecteur, paperboard, caméra, écran,...) et les frais de tests spécifiques et d'inventaires de personnalité sont facturés en sus du coût de la prestation.
  4. Les règlements seront effectués, sans escompte ni rabais ou remise sauf accord particulier, par chèque ou par virement bancaire, dès la réception de la facture. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.
- 6.5. En cas de subrogation de paiement conclu entre le Client et un organisme tiers, les factures seront transmises par C2 CONSULTING FORMATIONS à l'organisme tiers, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement.

## 8. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS (Cas d'un règlement par un organisme paritaire collecteur agréé)

1. Dans l'hypothèse où le règlement de l'action de formation doit être effectué par un organisme tiers (OPCO, TRANSITIONS PRO, Pôle Emploi, ...), il appartient au Client/Stagiaire :
  - de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
  - d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.
2. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à C2 CONSULTING FORMATIONS avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au Client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au Client.
3. Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne à la suite d'absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le Client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

## 9. PÉNALITÉS DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

1. Toute somme non payée à l'échéance indiquée sur la facture donne lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.
2. Une indemnité forfaitaire de 40 € euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.
3. Dans le cas où un Client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, C2 CONSULTING FORMATIONS sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer les prestations concernées, sans que le Client/Stagiaire puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## 10. CONVOCATION – ATTESTATION DE PRÉSENCE – OBTENTION DU CERTIFICAT

1. Une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au Client. C2 CONSULTING FORMATIONS ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du Stagiaire à la formation.
2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au Client et/ou au Stagiaire après chaque formation.
3. Dans le cadre d'un parcours certifiant, les Stagiaires sont soumis à l'obligation d'évaluation des compétences acquises et à une assiduité totale dans le suivi de la formation. L'obtention de la certification est conditionnée à la réussite des Stagiaires aux évaluations.

## 11. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE – ABSENCES

Toute annulation ou report doit faire l'objet d'une demande écrite (courriel à [contact@c2consulting.fr](mailto:contact@c2consulting.fr) ou courrier) et sera effectif après confirmation par C2 CONSULTING FORMATIONS auprès du Client.

### 11.1. PAR LE CLIENT PERSONNE MORALE

#### 11.1.1. Pour les formations inter-entreprises :

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par C2 CONSULTING FORMATIONS au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la formation, C2 CONSULTING FORMATIONS retient l'acompte prévu à la signature (ou le facture s'il n'a pas été payé).
- Dans le cas où la demande est reçue au-delà de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, C2 CONSULTING FORMATIONS retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été payé) et facture 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées ; toutefois si C2 CONSULTING FORMATIONS organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.
- C2 CONSULTING FORMATIONS offre la possibilité de remplacer un Stagiaire empêché par un autre, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par mail à [contact@c2consulting.fr](mailto:contact@c2consulting.fr), et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil, des prérequis éventuels et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis dans le programme de la formation et d'obtenir l'accord éventuel de l'OPCO.
- Toute annulation à la date du début de la formation/prestation ou non présentation du Stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation/prestation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Une fois la formation/prestation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation/prestation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le Client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture et ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle et ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

#### 11.1.2 Pour les formations intra-entreprises :

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par C2 CONSULTING FORMATIONS au plus tard 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les éventuels frais annexes engagés au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement, tests et inventaires de personnalité,...) seront facturés au Client.
- Dans le cas où la demande est reçue entre 20 et 10 jours ouvrés avant le début de la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation à titre d'indemnisation, auxquels s'ajoutent les frais annexes engagés au titre de la préparation, comme indiqué ci-dessus. En cas de report dans les 6 mois de la session de formation prévue, l'acompte sera porté au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur la facturation de la nouvelle session. Toutefois si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 6 mois, l'acompte restera acquis à C2 CONSULTING FORMATIONS.

- Toute annulation à moins de 10 jours ouvrés avant la date du début de la formation/prestation ou non présentation du Stagiaire/bénéficiaire entraîne la facturation du prix total de la formation/prestation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.
- C2 CONSULTING FORMATIONS offre la possibilité de remplacer un Stagiaire empêché par un autre, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par mail à [contact@c2consulting.fr](mailto:contact@c2consulting.fr), et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil, des prérequis éventuels et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis dans le programme de la formation et d'obtenir l'accord éventuel de l'OPCO.
- Une fois la formation/prestation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation/prestation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Les sommes dues par le Client à titre d'indemnisation ou de la préparation sont mentionnées comme telles sur la facture et ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle et ne pourront donc pas être remboursées par l'OPCO dont il dépend.

#### 11.2. Par le client personne physique

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par C2 CONSULTING FORMATIONS 7 jours ouvrés avant la date de début de la formation aucune indemnité d'annulation ne sera due pour C2 CONSULTING FORMATIONS.
- Toute annulation d'inscription par le Stagiaire, intervenant moins de 7 (sept) jours ouvrés avant la date de début de la formation, donne lieu à un versement d'indemnités d'annulation à C2 CONSULTING FORMATIONS, d'un montant égal à 5% (cinq pour cent) du prix de la formation indiquée sur le bon de commande et/ou la convention de formation ou le contrat de prestation.
- Lorsque l'annulation de l'inscription par le Stagiaire intervient pendant son délai de rétraction ou qu'elle est justifiée par un cas de force majeure, elle ne donne lieu à aucune indemnité d'annulation pour C2 CONSULTING FORMATIONS.
- La non-présentation du Stagiaire à la date de début de la formation, sans annulation préalable, donne lieu à un versement d'indemnités d'annulation à l'Organisme de formation d'un montant égal à 5% (cinq pour cent) du prix de la formation indiquée sur le bon de commande et/ou la convention de formation ou le contrat de prestation.
- Lorsque la non-présentation du Stagiaire à la date de début de la formation est justifiée par un cas de force majeure, elle ne donne lieu à aucune indemnité d'annulation pour C2 CONSULTING FORMATIONS.
- Toute interruption ou abandon de la formation, par le Stagiaire après son commencement donne lieu à un versement d'indemnités d'annulation à l'Organisme de formation\* dont le montant est calculé comme suit :
  - En cas d'assiduité du Stagiaire inférieure à 25% (vingt-cinq pour cent), une indemnité forfaitaire correspondant à 25% (vingt-cinq pour cent) du prix de la formation indiquée sur la Commande est due à C2 CONSULTING FORMATIONS.
  - En cas d'assiduité du Stagiaire comprise entre 25% (vingt-cinq pour cent) et 80% (quatre-vingt pour cent), les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata de l'assiduité du Stagiaire, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
  - En cas d'assiduité du Stagiaire strictement supérieure à 80% (quatre-vingt pour cent), la formation effectuée par C2 CONSULTING FORMATIONS est considérée comme entièrement réalisée et 100% (cent pour cent) du prix de la formation indiquée sur la Commande est due à C2 CONSULTING FORMATIONS.
- Une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure, le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Les sommes dues par le Client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture et ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle et ne pourront donc pas être remboursées par l'OPCO dont il dépend.

#### 11.3. Dispositions particulières aux formations financées par TRANSITIONS PRO (Congé Bilan de Compétences)

Le Stagiaire qui, sans motif valable, ne suit pas l'ensemble de l'action pour laquelle le congé a été accordé perd le bénéfice de ce congé. Le coût total de la prestation sera à la charge du Stagiaire et ne pourra être remboursée par TRANSITIONS PRO.

#### 11.4. Par C2 CONSULTING FORMATIONS

- C2 CONSULTING FORMATIONS se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.
- En cas d'annulation par C2 CONSULTING FORMATIONS, les sommes versées par le Client lui sont remboursées, dans cette limite.
- En cas de report, C2 CONSULTING FORMATIONS propose de nouvelles dates : si le Client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le Client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.
- En cas de cessation anticipée de la formation par C2 CONSULTING FORMATIONS pour un motif indépendant de sa volonté (cas de force majeure), le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- C2 CONSULTING FORMATIONS se réserve le droit de refuser un Stagiaire ne disposant pas au moment de la formation des prérequis exigés. Il sera dû, dans ce cas, au titre d'indemnité forfaitaire, un montant égal à 50 % du prix de la formation.
- Dans tous les cas, l'annulation, le report ou la cessation anticipée de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

#### 12. SOUS-TRAITANCE

C2 CONSULTING FORMATIONS se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations – auprès de toute personne, morale ou physique, étrangère à ses services ou à ses partenaires – qui lui sont confiées et ce sous son entière et seule responsabilité. Le sous-traitant n'aura pas à être agréé expressément par le cocontractant mais devra se soumettre aux mêmes engagements que ceux stipulés sur le bon de commande et/ou la convention de formation ou le contrat de prestation.

#### 13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

C2 Consulting Formations est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, notamment) utilisés par C2 Consulting Formations pour assurer les formations demeurent la propriété exclusive de C2 Consulting Formations. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation, au sein ou à l'extérieur de l'organisme du Client, qui n'auraient pas été expressément autorisées par C2 Consulting Formations. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisés. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, C2 Consulting Formations demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

#### 14. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, quelle qu'en soit la nature (économique, technique ou commerciale), auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, en particulier l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par C2 Consulting Formations au Client. C2 Consulting Formations s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les participants reçus en formation.

#### 15. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, C2 CONSULTING FORMATIONS est amenée à traiter certaines données personnelles du client et/ou du Bénéficiaire, pour la gestion administrative de son inscription à la prestation et son suivi. Ces données sont destinées aux services habilités de C2 CONSULTING FORMATIONS et sont conservées pendant toute la durée du contrat signé dans le cadre de la prestation puis feront l'objet d'un archivage pendant 5 ans ou plus (10 ans en cas de financement par le FSE).

C2 CONSULTING FORMATIONS utilise des logiciels pour faciliter le recueil et le traitement des données que vous nous avez communiquées

Les entreprises gérant ces logiciels peuvent être situées en dehors de l'Union Européenne. C2 CONSULTING FORMATIONS s'est préalablement assuré auprès de celles-ci de la mise en œuvre de garanties adéquates et du respect de conditions strictes en matière de confidentialité, d'usage et de protection des données (adhésion au Privacy Shield).

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données et d'un droit à la limitation du traitement. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse [contact@c2consulting.fr](mailto:contact@c2consulting.fr) ou par voie postale à C2 CONSULTING FORMATIONS 91 rue de Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS (France). Une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL) peut également être introduite.

#### 16. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et C2 Consulting Formations à l'occasion de l'exécution du contrat, une solution amiable sera recherchée. À défaut de solution amiable, tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

#### 17. COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par C2 Consulting Formations comme client dans le cadre de sa communication (site internet, article...), de ses offres de services, aux frais de C2 Consulting Formations. C2 Consulting Formations peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, notamment sur son site internet, dans des entretiens avec des tiers, des communications à son personnel ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables qui l'exigeraient.

#### 18. RELATIONS CLIENTS

Toute information, question ou réclamation du Client devra être formulée par écrit soit par courrier à l'adresse postale C2 CONSULTING FORMATIONS 91 rue de Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS (France) soit par e-mail à [contact@c2consulting.fr](mailto:contact@c2consulting.fr), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Un formulaire de réclamation est disponible en ligne sur le site : [www.c2consulting.fr](http://www.c2consulting.fr)

Mise à jour du 30 janvier 2022



Président

Christian Castelli